
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 mai 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0693

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 mai 2016, en y retirant l'article 20.024.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0694

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0695

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0696

Il est

RÉSOLU :

- 1- de donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien financier maximal de 100 000 \$ et un soutien en biens et en services pour une valeur monétaire maximale de 30 000 \$ dans la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal, conditionnellement à :
 - l'obtention par Triathlon International de Montréal d'engagements en argent, en biens et en services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel en pièces jointes au dossier décisionnel et permettant d'assurer la réussite de la Coupe du monde ITU Montréal 2016 sur les plans financier et organisationnel;
 - l'obtention d'un engagement formel de Triathlon International de Montréal à consentir un legs d'une valeur à déterminer pour la population montréalaise, et ce, préalablement à l'établissement d'une entente entre la Ville et Triathlon International de Montréal.
- 2- de mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et Triathlon International de Montréal;
- 3- d'autoriser pour l'année 2016 un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1166340001

CE16 0697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 172 997,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15108 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164472007

CE16 0698

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Toyota Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la fourniture de 26 véhicules de marque Toyota 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 444 562,34 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (20 véhicules), et pour une somme maximale de 196 124,36 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (6 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15103 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant total de 53 321,40 \$, soit 36 793,80 \$ pour les 20 véhicules du premier contrat et 16 527,60 \$, pour les 6 véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164472008

CE16 0699

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Honda Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme, 2 contrats pour la fourniture de 26 véhicules de marque Honda 2016, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 661,58 \$, taxes incluses, pour le premier contrat (21 véhicules), et pour une somme maximale de 170 254,98 \$, taxes incluses, pour le deuxième contrat (5 véhicules), conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15104 et au tableau des prix reçus joints au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser le paiement d'un montant total de 56 409,27 \$, soit 41 750,52 \$ pour les 21 véhicules du premier contrat et 14 658,75 \$, pour les 5 véhicules du deuxième contrat, correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164472009

CE16 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de câbles électriques;
- 2 - d'accorder à Dubo Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, ajustés par période de \pm trois mois, selon les dispositions prévues au cahier des charges, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14903 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163041001

CE16 0701

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 278 343,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de balle nord du parc Clémentine-de-la-Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 265 088,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6882;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166316010

CE16 0702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 826 897,33 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture et la livraison d'un refroidisseur à absorption à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Trane Canada ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 787 521,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15177 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1163334006

CE16 0703

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de vêtements techniques, pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à *911 Supply and Adventure Gear inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15225 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166135005

CE16 0704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur exclusif, pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, pour la somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 28 mars 2016;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163334008

CE16 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Atelier du bronze inc. pour la fabrication de composantes en aluminium de l'oeuvre d'art « Anamnèse II » de l'artiste Alain-Martin Richard qui sera installée au parc du Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 122 397,26 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 avril 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.009 1163243003

CE16 0706

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de casques antiémeutes pour le Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à *Valley Associates Global Security corp.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15123 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166135004

CE16 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 3 512 512,29 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions et des aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 460 773,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6858;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166861001

CE16 0708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture sur demande de robinets vannes ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14425 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166134001

CE16 0709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 322 332,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 172 332,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329404;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1167231004

CE16 0710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 854 704,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage dans diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 730 704,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329403 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167231003

CE16 0711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 111 383,79 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection et de modernisation des équipements de distribution électrique du secteur de la filtration à l'usine de production d'eau potable Atwater;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Les Installations Électriques Pichette inc. (CG10 0149), afin de finaliser les paiements dus à l'entrepreneur en vertu des clauses contractuelles, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 050 886,22 \$ à 4 162 270,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156986001

CE16 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses, pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Teltech Télécommunications inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, pour les sommes maximales et lots indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

| <u>Firme</u> | <u>Description (articles, groupes, etc.)</u> | <u>Montant estimé (3 ans)</u> |
|--------------------------------|--|-------------------------------|
| Teltech Télécommunication inc. | Lot 1 - Centre de l'île | 1 489 948,38 \$ |
| Teltech Télécommunication inc. | Lot 2 - Centre-est de l'île | 899 132,09 \$ |
| Teltech Télécommunication inc. | Lot 3 - Centre-nord de l'île | 897 735,15 \$ |

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1166682003

CE16 0713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de garde-corps, de portes et de potences dans divers secteurs de l'usine d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 288,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10188 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1167112001

CE16 0714

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 197 297,10 \$, taxes incluses, pour la restauration de la maçonnerie du monument à Nelson (Colonne Nelson) à la Place Jacques-Cartier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 189 076,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-012;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1163243002

CE16 0715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 058 930,55 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de bases et de conduits, d'éclairage et de chaussée pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'axe du C.N., du boulevard Toupin au boulevard Laurentien, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 967 930,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 290501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1167231007

CE16 0716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 827 778,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie et d'éclairage sur le réseau cyclable dans divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 748 778,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258208 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1167231011

CE16 0717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 615 067,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 450 067,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324007 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1167231013

CE16 0718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 332 992,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 961 992,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324005 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1167231002

CE16 0719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 062 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder au Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324006 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1167231006

CE16 0720

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une durée de 36 mois, pour la réalisation sur demande d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 564 021,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1164804001

CE16 0721

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude économique concernant la reconfiguration des réseaux d'aqueducs de l'Ouest de l'Île, pour une somme maximale de 445 643,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1166945001

CE16 0722

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 375 162,28 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la place Vauquelin;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Services intégrés Lemay et associés inc., Les Consultants S.M. inc. et Nadeau Foresterie Urbaine inc. (CG15 0032), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 416 232,16 \$ à 1 791 394,44 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1166316007

CE16 0723

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 35 812,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation du contrat de construction du projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Cardin Ramirez Julien inc., architectes, Génieux inc., ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils, ingénieur en électromécanique (CE14 1452) (CE15 2361), majorant ainsi le montant total du contrat de 287 893,87 \$ à 323 706,39 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1166627002

CE16 0724

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnel spécialisés en solution Oracle requis dans le cadre du projet Approvisionnement III;

- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 3 723 446,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14889;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1166075001

CE16 0725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Cour municipale numérique;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 094 008,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14810 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1166075004

CE16 0726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'approuver huit projets de convention par lesquels Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les huit lots ci-après désignés, pour les sommes maximales, indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

| | | |
|--------------------------|------------------------------------|------------------|
| Entente no.1 | Développement applicatif | 935 726,30 \$ |
| (systèmes patrimoniaux) | | |
| Entente no.2 | Développement applicatif | 11 099 926,90 \$ |
| (systèmes d'entreprises) | | |
| Entente no.3 | Développement applicatif | 8 438 937,48 \$ |
| (multiplateformes) | | |
| Entente no.5 | Analyse et intelligence d'affaires | 2 462 501,08 \$ |
| Entente no.6 | Architecture | 5 797 509,86 \$ |
| Entente no.8 | Gestion de la qualité | 1 603 707,57 \$ |
| Entente no.10 | Gestion de projets | 5 221 266,49 \$ |
| Entente no.11 | Sécurité | 1 018 423,70 \$ |

- 4 - d'approuver deux projets de convention par lesquels Société Conseil Groupe LGS, une société IBM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les deux lots ci-après désignés, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des ententes, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 15-14420 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

| | | |
|---------------|---------------------|-----------------|
| Entente no.9 | Gestion de réseaux | 2 552 100,08 \$ |
| Entente no.12 | Support bureautique | 748 221,48 \$ |

- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1164114001

CE16 0727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier les trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) (CG11 0212) concernant les appels d'offres publics LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL;
- 2 - de liquider les soldes des engagements de ces contrats d'un montant total de 1 771 038,77 \$, avant taxes, et de les retourner au Règlement d'emprunt RCG 09-007;
- 3 - d'approuver à cette fin les trois projets de quittances entre la Ville de Montréal et WSP Canada inc. (anciennement Génivar inc.) aux termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1163820003

CE16 0728

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Ville Marie et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 322 000 \$ avec l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1167110002

CE16 0729

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et M. Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour la présentation de ses oeuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1167229001

CE16 0730

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Tripar inc. une indemnité pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015 et un loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour l'empiètement depuis 1980, du boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie approximative de 437,85 mètres carrés, sur une partie de la propriété de Tripar inc., sise au 9750, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme totale de 32 528,51 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1163778001

CE16 0731

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, désignée comme étant l'Autoparc 170 , le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2- d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1165840005

CE16 0732

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte de servitude par lequel Le Groupe Axxco-Angus inc. et le Syndicat des copropriétaires du 2671, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, créent en faveur de la Ville de Montréal, sans contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle de passage grevant une partie des lots 5 681 736, 5 517 214, 5 517 215 et 5 517 216 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiées par les lettres ABCDEFGHJKLMNPQRA (articles 1 à 4) sur le plan M-123 Hochelaga accompagnant la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 24 novembre 2015 sous le numéro 1 645 de ses minutes, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1156462002

CE16 0733

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 700 000 \$, soit 140 000 \$ par année pour cinq ans, pour les années 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, à Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal, pour le soutien à ses activités dans la mise en oeuvre du Plan d'action Objectif 2020 - fin de l'itinérance chronique et cyclique;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ pour l'année 2016 en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;

- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports annuellement de 140 000 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes, et ce, jusqu'en 2020 inclusivement;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1166794005

CE16 0734

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 129 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|--|---|------------------|
| Rue Action Prévention Jeunesse | « Accès-Soir » | 25 000 \$ |
| Plein Milieu | « Médiation sociale - Plateau Mont-Royal » | 24 050 \$ |
| Auberge communautaire Sud-Ouest | « De la bouffe pour tous! » | 35 000 \$ |
| C.A.C.T.U.S. Montréal | « Groupe d'intervention alternative par les pairs » | 25 000 \$ |
| Sentier urbain | « Nature et agriculture urbaine » | 20 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 289 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|----------------------------|---|------------------|
| Spectre de rue inc. | « Centre de jour et TAPAJ » | 65 000 \$ |
| Les YMCA du Québec | « Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance » | 72 716 \$ |
| Les YMCA du Québec | « NOMAD » | 60 573 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1166794002

CE16 0735

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'accorder une contribution financière totale et non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme Service national des sauveteurs inc. pour la mise en place d'un Fonds Nager pour survivre Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution, pour une période de deux ans se terminant le 31 mai 2018;
- 3 - d'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4 - d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire de 2017 du Service de la diversité sociale et des sports à la hauteur de 100 000 \$;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1157012001

CE16 0736

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|---|---|------------------|
| TAZ - Centre multidisciplinaire et communautaire | Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ - 15 mai 2016 au 21 décembre 2016 | 25 000 \$ |
| Rue Action Prévention jeunesse | Jeux de la rue inter arrondissements - 1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 | 50 000 \$ |
| Services horticoles, Les pousses urbaines | Cultive ton avenir - 9 mai 2016 au 30 octobre 2016 | 40 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 460 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période, le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017) :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|-------------------------------------|--|------------|
| Intégration Jeunesse du Québec inc. | Camps pédagogiques - 4 janvier 2016 au 21 juillet 2017 | 400 000 \$ |
| | Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 29 février 2016 au 28 octobre 2016 | |
| Ali et les Princes de la rue | Leadership des Princes de la rue - 15 mai 2016 au 14 mai 2017 | 60 000 \$ |

- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1164251002

CE16 0737

Il est

RÉSOLU :

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017) :

| Organisme | Projet | Montant |
|---|--|-----------|
| Action-Réinsertion | Le Centre de jour et le programme de la Brigade Verte du Sac à Dos | 30 000 \$ |
| Mission St-Michael | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |
| En marge 12 - 17 | En marge 12 - 17 - Accueil | 30 000 \$ |
| Dîner St-Louis | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |
| Refuge des jeunes de Montréal | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |
| La rue des femmes de Montréal | Femmes itinérances : L'urgence d'agir | 30 000 \$ |
| Le Groupe communautaire L'itinéraire | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |
| Église anglicane Emmaüs / The open door/ La porte ouverte | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |
| Centre d'amitié autochtone de Montréal inc. | Kaie:ri nikawera:ke - Accueil, référence et suivi | 30 000 \$ |
| La Maison Benoît Lâbre | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 30 000 \$ |

- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1166794003

CE16 0738

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 1 900 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 - Entente Ville - MIDI (2016- 2017);
- 2 - d'autoriser la réception d'une aide financière d'un montant de 1 900 000 \$ provenant du MIDI pour la réalisation des projets issus de ladite entente;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 1 900 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de mandater le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) en collaboration avec le Service de la diversité sociale et des sports, pour gérer la mise en œuvre de ladite entente;
- 5 - d'autoriser le Directeur général de la Ville à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
- 6 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 710 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projet visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente Ville - MIDI (2016 - 2017) :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|---|--|------------|
| Office municipal d'habitation de Montréal | Habiter la mixité - 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 | 160 000 \$ |
| Collectif des entreprises d'insertion du Québec inc. | Projet Intégration - 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 | 150 000 \$ |
| Intégration Jeunesse du Québec inc. | Valorisation Jeunesse–Place à la relève - 4 avril au 28 octobre 2016 | 400 000 \$ |

- 7 - d'approuver trois projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 8 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1164251001

CE16 0739

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 131 680 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|---|---|------------------|
| Le PAS de la rue | Accueil-intervention en centre de jour + Ouverture de fin de semaine | 45 066 \$ |
| Méta D'Âme | ARIMÉ : action-réduction-médiation-éducation | 25 000 \$ |
| Dianova Canada | TAPAJ -Dianova- Montréal | 31 614 \$ |
| L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc. | Intervention mobile de proximité | 30 000 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
 - 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- de recommander au conseil d'agglomération :
- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 143 411 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

| Organisme | Projet | Montant |
|--|---|-----------|
| Accueil Bonneau Inc. | Accueil, évaluation, accompagnement et référence + intervention de milieu | 75 600 \$ |
| La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris Inc. | Accueil, référence, accompagnement et suivi | 67 811 \$ |

- 2 - d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1166794004

CE16 0740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Le Grand Costumier pour appuyer son Plan numérique comprenant la numérisation de la collection, la production d'un catalogue interactif et la mise en place d'une plateforme web;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1166344005

CE16 0741

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'occupation du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie, telle que décrite au dossier décisionnel, pour les différents événements suivants :

- « Les FrancoFolies de Montréal » du 25 mai au 19 juin 2016;
- « Le Festival International de Jazz de Montréal » du 25 juin au 14 juillet 2016;
- « Montréal complètement cirque » du 15 juin au 20 juillet 2016;
- « Le Festival Juste pour rire » du 11 juillet au 6 août 2016;
- « Le Festival International Nuits d'Afrique » du 15 au 25 juillet 2016;
- « Festival Zoofest » du 11 juillet au 6 août 2016;
- « Présence Autochtone/Terres en vues » du 1^{er} au 10 août 2016;
- « Festival Mode & Design » du 10 au 23 août 2016;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les organismes suivants : Les FrancoFolies de Montréal inc., Le Festival International de Jazz de Montréal inc., La Tohu (La Cité des arts du cirque), Le Festival Juste pour rire, Les Productions Nuit d'Afrique inc., le Festival Zoofest, Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone et le Festival Mode & Design Montréal, afin d'assurer le soutien technique estimé à 1 367 000 \$, pour la tenue de l'édition 2016 des festivals.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1161508001

CE16 0742

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ) (CG14 0292) pour :
 - permettre à la Ville de verser un soutien financier maximal de 500 000 \$ pour la réalisation de la Célébration du 40^e anniversaire des Jeux olympiques de 1976 à Montréal;
 - accorder un soutien financier de 150 000 \$ provenant d'un solde demeuré disponible au projet des Jeux du Québec par le Protocole d'entente intervenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour lequel le conseil d'agglomération a approuvé la programmation par la résolution CG12 0369;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses d'administration contingentes imprévues vers le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1166641002

CE16 0743

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'inscription des activités de promotion et de visibilité, à Montréal, des entreprises des régions à la programmation de l'entente de 175 M \$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le budget de financement de ces activités pour les années 2016 et 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167221002

CE16 0744

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre acte et d'accepter les engagements pris par Les Cours Pointe St-Charles inc. en faveur de la Ville de Montréal dans une lettre d'engagement datée du 20 avril 2016, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville deux terrains destinés à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, l'un de ces terrains étant constitué du lot 1 382 514 du cadastre du Québec et d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec et l'autre terrain étant constitué d'une partie à subdiviser du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, tous deux dans la circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'accepter les modifications apportées par ladite lettre d'engagement à l'accord de développement conclu le 8 novembre 2012 entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe St-Charles inc.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1166692002

CE16 0745

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'après avoir recensé l'expérience d'autres villes et les meilleures pratiques des arrondissements montréalais en matière de réglementation sur les bâtiments durables, elle organise une consultation publique dans le but de formuler des recommandations quant à l'adoption d'un règlement montréalais permettant le verdissement optimal du cadre bâti sous la responsabilité de la Ville de Montréal et les mesures innovantes pour des bâtiments durables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161654003

CE16 0746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de statuer que seules les constructions existantes et légalement établies dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rue de l'Abord-à-Plouffe, puissent être desservies par les ouvrages projetés dans le cadre des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc et d'aménagement dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, le boulevard Gouin, la rue Vanier et la rue de l'Abord-à-Plouffe, dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1161334001

CE16 0747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ., c. E-20.001);

- 1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, jusqu'au 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);
- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782 portant sur la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164073001

CE16 0748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, jusqu'au 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement aux matières suivantes :
 - a) l'aménagement et le réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal,
 - b) l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles - secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65);
- 2 - d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495 portant sur l'acceptation de la délégation des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement à l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles – secteur Place-des-Arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1164073002

CE16 0749

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier une dépense au montant de 3 533,09 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à Mexico City (Mexique) et à Washington D.C. (É.-U.), du 8 au 11 mars 2016, dans le cadre d'Habitat III, de METROPOLIS et du congrès du Global Infrastructure Leadership Forum;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1160843004

CE16 0750

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la 3^e partie de la programmation d'événements publics 2016;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1160679008

CE16 0751

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2016, un virement budgétaire de 265 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications;
- 2 - d'autoriser, pour l'année 2017, une enveloppe dédiée à sa base budgétaire de 735 000 \$ pour réaliser les opérations municipales de communication liées aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1160957002

CE16 0752

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 137 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser le plan de transition de la publication « À Nous Montréal » et réaliser la promotion des activités estivales de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1167286001

CE16 0753

Il est

RÉSOLU :

de désigner quatre représentants de la Ville de Montréal pour agir comme observateurs au sein du conseil d'administration de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, soit :

- Mme Manon Gauthier, conseillère de ville du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme;
- Mme Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture à la Ville de Montréal;
- Mme Caroline Poirier, responsable du soutien aux élus;
- M^e Hugo Henderson, coordonnateur - 375^e anniversaire au Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1164784003

CE16 0754

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement d'un montant total de 105 508,39 \$ dans le dossier de Adnan Ghieh et Bélair Direct, compagnie d'assurance c. Ville de Montréal, pour des dommages causés lors d'un bris de conduite d'aqueduc à l'immeuble situé au 7266, boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M. Pierre Reed, chef de division du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - au montant de 105 008,39 \$ à Bélair Direct, compagnie d'Assurance;
C.P. 2424, succursale Bureau Chef;
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0A6;
 - au montant de 500 \$ à Monsieur Adnan Ghieh;
7266, boulevard Pie-IX;
Montréal (Québec) H2A 2G5;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1160542001

CE16 0755

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors Cour pour une somme de 200 000 \$ en capital, intérêts et frais en faveur de la Ville de Montréal, dans le cadre du recours intenté contre Robert Crépeau et Alain Duval, architectes et Norgéreq Ltée;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1166684002

CE16 0756

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 720 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications afin de réaliser une campagne majeure d'appel au civisme en matière de propreté sur l'ensemble du territoire.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1166409001

CE16 0757

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23 du Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel afin de modifier l'annexe A dudit règlement qui identifie les zones à risque.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1166688009

CE16 0758

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1165075002

CE16 0759

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150025004

CE16 0760

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (RCG 09-024) ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163843003

CE16 0761

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains d'intérêt écologique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166688001

CE16 0762

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1160390002

CE16 0763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien, et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1142640043

CE16 0764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-145-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-145 autorisant un emprunt de treize millions huit cent trente-trois mille huit cent soixante-six dollars (13 833 866 \$) pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à soixante-neuf millions douze mille cent cinquante-sept dollars (69 012 157 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1166213002

CE16 0765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-165 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de quarante-cinq millions soixante-deux mille quatre cent cinquante-quatre dollars (45 062 454 \$) pour financer le projet d'augmentation de la capacité électrique du poste de district Legendre, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1166213003

CE16 0766

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le contrat de travail de madame Diane De Courcy dans l'emploi de « chargé de dossier », pour une durée de 2 ans à compter du 31 décembre 2016;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du cabinet du directeur d'un montant de 169 830 \$ pour 2017 et de 181 718 \$ pour 2018.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166083005

CE16 0767

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 72 848,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 22 vestes pare-balles pour le Groupe Tactique d'Intervention du Service de police de la Ville de Montréal, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163997002

CE16 0768

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte que dix-huit vélos appartenant à la Ville de Montréal ayant été mis au rancart pour cause de désuétude, ont fait l'objet d'un don à l'organisme sans but lucratif Cyclochrome inc. situé à Montréal, conformément à l'encadrement administratif intitulé « *Disposition des biens mobiliers par les services centraux, excluant les véhicules* ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164472011

CE16 0769

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport 2015 du conseiller à l'éthique pour les élues et élus de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164320003

CE16 0770

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine séance du conseil municipal et du conseil d'agglomération le document préparé par le Service de l'environnement intitulé « Tableau des membres retenus pour siéger sur les comités de suivi des centres de traitement des matières organiques ».

Adopté à l'unanimité.

60.004 1161177001

Levée de la séance à 10 h 09

70.001

Les résolutions CE16 0693 à CE16 0770 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville